

## Diminution de la fréquence de la mort subite du nourrisson... pourquoi rester vigilant ?

De tout temps, les parents ont eu la crainte de retrouver leur bébé inanimé et sans vie dans son berceau. Quand il s'agit d'un nourrisson et que le décès reste inexplicable, on parle de **Mort Subite du Nourrisson (MSN)**.

**L'incidence de la MSN a diminué progressivement au cours des dernières années.** Même si les chiffres sont mal connus de façon précise **en Belgique**, on peut estimer que l'incidence se situe aux environs de **0.5%**. Même si ce chiffre est faible, environ **60 enfants sont touchés chaque année** et cela reste un événement dramatique pour une famille. **Cette diminution de fréquence est liée**, d'une part, à **l'identification de facteurs de risque** et, d'autre part **aux campagnes de sensibilisation** et de prévention, notamment au niveau de l'environnement et des conditions de couchage de l'enfant.

Les **conseils principaux** sont: **coucher les bébés sur le dos**, **éviter les pièces trop chauffées** et l'excès de vêtements ou de couvertures, **ne pas fumer pendant la grossesse**, ni près de l'enfant après l'accouchement, ne pas donner de médicaments à effet sédatif... L'impact des campagnes sur le tabagisme est faible même si les études sur les effets nocifs du tabac foisonnent. Changer ce type de comportement est plus difficile que de changer la position de sommeil. L'action à mener dans ce domaine se situe vraisemblablement à un niveau plus large, au niveau politique et au niveau des médias et de la publicité.

Il est donc important de poursuivre les mesures de prévention mais aussi d'être vigilant par rapport à **d'autres facteurs de risque** comme **le partage du lit des parents** appelé aussi « bed sharing » ou « co-sleeping ». Cette pratique, en augmentation aujourd'hui, n'est pas sans danger pour le nourrisson.

Un autre aspect concerne la **surveillance à domicile de certains nourrissons considérés comme à risque** pour le sommeil : les **prématurés** à la sortie de néonatalogie, des enfants avec une immaturité des contrôles cardiorespiratoires ou des apnées obstructives, des enfants présentant un épisode de malaise grave mettant leur vie en danger, des enfants « fratries » (frère ou sœur d'un enfant décédé). **Actuellement**, ces enfants peuvent bénéficier d'une **surveillance durant le sommeil avec un monitoring cardiorespiratoire** dont les frais sont couverts par la mutuelle. L'INAMI propose des mesures drastiques de réduction de cette prise en charge, tant au niveau du montant de remboursement que des indications. Nous, les médecins, sommes inquiets pour la future prise en charge et la sécurité de ces petits patients. Il serait dommage de voir réaugmenter l'incidence de la MSN.

L'incidence de la mort subite du nourrisson a diminué drastiquement ces dernières années mais il persiste des facteurs de risque. Et, actuellement l'incidence ne diminue plus. Certaines causes sont connues mais nous avons encore de nombreuses questions sur les mécanismes proprement dits. Il est donc **important de poursuivre le travail de prévention** et la diffusion de tous les messages pour la sécurité du sommeil mais aussi de continuer les recherches et les études cliniques, épidémiologiques et scientifiques.

### INFOS PRATIQUES

Qui ? **Geneviève François**, responsable du centre du sommeil pédiatrique, service de pédiatrie générale des Cliniques universitaires Saint-Luc : **02 764 91 06**, [genevieve.francois@uclouvain.be](mailto:genevieve.francois@uclouvain.be)